



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Secrétariat général
Direction de projet Harmonisation scolaire

DIP - SG
Case postale 3925
1211 Genève 3

Société pédagogique genevoise - SPG
Monsieur Olivier Baud
Président
14, bd Georges-Favon
Case postale 5434
1211 Genève 11

N/réf. : /FW/fw

Genève, le 2 mars 2010

Concerne : **Commission HarmoS et horaire scolaire (HHS) - point de situation sur les travaux en cours**

Monsieur le président, Cher Monsieur,

Le courrier du 10 février 2010 que vous m'adressez au nom du comité de la SPG a retenu tout mon intérêt et me donne l'occasion, en qualité de président de la commission HarmoS et horaire scolaire (HHS) répondant aux différents points que vous soulevez, de faire un état des travaux en cours et de préciser les prochaines étapes du processus de concertation engagé dès avril 2009, avec la SPG et les autres partenaires impliqués, sur la question de l'aménagement de l'horaire scolaire des élèves.

Notre échange du jeudi 18 février dernier, en présence de Mme S. Duhoux, pour le comité SPG, de Mme C. Perrenoud Aebi et M. B. Riedweg, pour la direction générale de l'enseignement primaire, ainsi que de Mme T. Skibinska et MM, C. Goldschmid et P. Hess pour la direction de projet aura permis, à mes yeux, de clarifier certains enjeux liés à la mise en œuvre à Genève des dispositions découlant des accords intercantonaux sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, à savoir l'accord HarmoS et la convention scolaire romande, auxquels le canton de Genève a adhéré et qui sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2009. J'y reviendrai brièvement après mes commentaires sur les différents points critiques que le comité de la SPG soulève dans sa missive.

Sur le déroulement des travaux de la commission HHS

Je voudrais d'abord souligner que le déroulement des travaux de la commission HHS, qui s'est réunie à 11 reprises et a consacré une journée de travail à l'examen de modèles d'horaires basés sur les trois scénarios de base, doit être régulièrement adapté et discuté en fonction de leur avancement, dont les étapes principales ont été annoncées et validées lors de la séance inaugurale du 2 juin 2009. Les séances font l'objet d'un procès-verbal très complet et soumis à l'approbation des membres. Je leur ai du reste expliqué les raisons du report de la séance prévue le 16 février 2010 et j'y reviendrai le 2 mars.

Je pense que les membres du comité de la SPG peuvent aussi admettre que la concertation sur la question de l'horaire scolaire est très étroitement liée aux travaux sur le plan d'études romand (et donc sur les finalités et les domaines définis dans HarmoS) et sur les dotations horaires; qui mobilisent actuellement de nombreuses instances à Genève comme sur le plan intercantonal romand et suisse. Les rythmes d'élaboration, de consultation et de décision ne sont pas toujours synchronisés entre ces trois niveaux - vous l'imaginez aisément -, alors que les travaux de la commission HHS en dépendent dans leur déroulement ce qui provoque quelques ajustements et retards. J'ajoute encore que la question de l'horaire scolaire hebdomadaire dans l'enseignement primaire, si elle est liée à l'harmonisation, résulte aussi d'une histoire très locale et de décisions antérieures qui aboutissent aujourd'hui à des constats révélant en substance que les élèves genevois sont défavorisés.

Si je peux très bien comprendre les difficultés que peut rencontrer le comité de la SPG pour "consulter correctement sa base", face notamment aux informations contradictoires, partiellement erronées, et sans doute mal documentées qui circulent, je tiens à dire clairement ici, alors que va s'ouvrir la phase cruciale de consultation annoncée déjà dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat à l'appui de la loi d'adhésion à HarmoS en septembre 2008, qu'**aucune décision n'a été prise à ce jour sur l'horaire scolaire**. Tout propos ou position qui laisserait croire que le "choix définitif est arrêté" revient à discréditer le processus de concertation engagé depuis plusieurs mois, et par conséquent aussi les travaux de la commission HHS et les membres qui en font partie.

Comme vous le savez, sur le plan politique et institutionnel, il est prévu que l'horaire scolaire, plus précisément la répartition du temps scolaire dans la semaine, fasse l'objet d'un projet de loi du Conseil d'Etat; il sera soumis comme il se doit au parlement qui en décidera. Le mandat de la commission HHS n'est donc certainement pas de décider quel horaire scolaire il faudra appliquer à la rentrée 2011. Son mandat consiste d'abord à rassembler, en tenant compte des enquêtes et des recherches relevées par le SRED, des sondages effectués au sein des organisations (comme le GAPP ou la SPG) et des résultats de la consultation qui va être lancée avant la fin du mois de mars, des informations fiables, des orientations et des analyses soutenues en vue d'une décision politique. La consultation constitue donc un moment important et privilégié pour mettre à jour les informations et la documentation rassemblées et donner lieu à un débat si possible serein pour un objet aussi sensible.

Le mandat intègre cependant aussi une visée pragmatique qui consiste à déterminer quel modèle d'horaire semble aux yeux d'une majorité solide de partenaires le plus adéquat, lisible, réaliste, acceptable en regard des critères et des contraintes que la commission a relevés et validés. Cette volonté de rechercher d'abord entre partenaires une solution optimale qui reste encore perfectible (car la bonne solution qui satisfera tout le monde n'existe pas), d'avancer avec résolution et précaution sur une seule proposition pour la soumettre à l'épreuve de toutes les instances qui seront appelées à se prononcer est une option partagée par la majorité des membres de la commission qui doit être confirmée lors de la prochaine séance.

C'est pourquoi les délibérations, initiées lors de la journée de travail du 17 novembre 2009, qui ont porté sur la question délicate de la présentation d'un ou de plusieurs modèles dans le cadre de la consultation convergent pour ne retenir qu'un seul modèle basé sur le scénario 4,5 jours d'école. Les raisons qui justifient un tel choix sur un plan plus stratégique seront développées le plus clairement possible dans la brochure explicative dont une première lecture par la commission HHS est prévue le 2 mars (le projet qui est un document de travail a été envoyé le 25 février).

Par ailleurs, le questionnaire qui sera soumis aux instances consultées prévoit quoi qu'il en soit qu'elles puissent prendre position en rejetant le modèle proposé pour en soutenir un autre, arguments à l'appui.

Il n'est donc pas correct d'affirmer à ce stade qu'il s'agirait d'un "non-choix offert qui serait peu respectueux des partenaires", mais bien d'une démarche respectueuse des options proposées par ces mêmes partenaires et soucieuse de tenir compte des travaux intenses et effectués jusqu'à ce jour dans le cadre de la commission.

Enfin, en ce qui concerne la composition de la commission, je rappelle que la présence de représentants de l'APFEGM-HEM a été prévue dès le début (à la séance de présentation du 28 avril 2009). Quant au SIT, sa demande tout à fait légitime de recevoir régulièrement des informations sur l'avancement des travaux de la commission HHS sera honorée. Quoi qu'il en soit, les organisations syndicales du canton seront toutes sollicitées au moment de la consultation.

En l'état, je prends acte que le comité de la SPG demande quant à lui de soumettre à la consultation trois modèles d'horaire scolaire en référence aux trois scénarios de base; qu'il demande en outre que soit réétudiés au sein de la commission deux nouveaux modèles d'horaire des élèves qui sont joints à votre courrier. Je tiens à le remercier de cette contribution dont vous admettez qu'elle est fort tardive en regard des échéances et des orientations de la commission HHS et du temps qu'elle a déjà consacré à l'examen de modèles horaires basés sur les différents scénarios, en particulier lors de la journée d'études.

Sur le développement des activités parascolaire et périscolaires et les conditions cadre d'enseignement au primaire

Vous souhaitez que la commission prenne le temps nécessaire pour réétudier vos propositions en particulier sous l'angle des prestations en lien avec l'offre, qui doit être soutenue, dans les domaines culturel et artistique. Vous avez raison de souligner qu'un horaire scolaire réparti sur 4,5 jours (comme du reste l'allongement sur 4 jours) présente a priori le risque qui a été constamment relevé de prêter la quantité et la qualité de l'offre dans les domaines précités, auquel on peut ajouter le domaine du sport. Il s'agit en effet d'un des enjeux majeurs qui explique pourquoi il était indispensable que ces domaines soient représentés dans la commission HHS et pourquoi le mandat confié au SRED comportait aussi une large enquête dont les données ont été récoltées par l'envoi d'un questionnaire à plusieurs centaines d'organismes du monde associatif et dont les résultats globaux ont été transmis à la commission HHS. Le rapport final sera du reste bientôt publié.

Au moment où le Grand Conseil va traiter d'un contre-projet à l'IN 141 sur l'accueil continu à la journée et donc, nous l'espérons, va aller dans le sens du développement de l'offre para- et périscolaires, je ne pense pas que l'horizon, malgré l'augmentation de la dotation pour les activités d'enseignement à l'école publique, sera limité par une réduction drastique de cette offre. Ici encore la consultation devrait permettre à la commission de vérifier si le temps réservé aux activités extrascolaires permet ce développement dans de bonnes conditions, à commencer par celles qui touchent les personnels concernés. Pour le surplus, je vous renvoie au courrier que j'adresserai directement à l'APFEGM-HEM en insistant sur la nécessité de développer des interactions fortes au service des enfants et des jeunes entre le parascolaire - le GIAP - les activités périscolaires et les dispositifs tels que l'ARA.

Enfin, lors de notre récent échange, nous avons également évoqué la question des moyens prévus pour l'enseignement primaire afin d'assurer non pas seulement une augmentation du temps que les élèves passeront dans l'école mais aussi et surtout les conditions cadre qui devraient améliorer l'exercice professionnel des enseignant-e-s et donc la qualité de l'enseignement. Ces éléments qui font encore l'objet actuellement de travaux internes sur les plan cantonal et intercantonal méritent que nous y consacrons d'autres réunions en temps voulu: en l'état, le PFQ a prévu de l'ordre de 80 postes supplémentaires pour la rentrée 2011 (lors du dépôt au Grand Conseil - en septembre 2008 - du projet de loi d'adhésion aux accords intercantonaux sur la scolarité obligatoire ...), soit la somme de 10Mo rappelées par le Conseiller d'Etat. A cet égard, les conditions cadre liées à l'application des nouvelles grilles-horaires pour les 11 années de la scolarité obligatoire devront garantir l'équité de l'offre de formation dans tous les établissements scolaires du canton (y compris dans les domaines relevant des MS). Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ces aspects déterminants et leurs conséquences sur la répartition des activités des enseignant-e-s, car il s'agit-là à mes yeux des enjeux les plus importants à examiner et négocier entre le DIP et la SPG, comme ceux liés aux opérations de formation en vue de l'introduction du Plan d'études romand.

En vous remerciant, ainsi que les membres du comité, d'avoir pris connaissance de ces réponses et restant à votre disposition, je vous adresse, Monsieur le président, cher Monsieur, mes salutations les plus cordiales.



Copie à : M. Charles Beer, Conseiller d'Etat en charge du DIP
Mmes et MM. les membres de la commission HHS (par voie électronique)